

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

**CONSEIL MUNICIPAL
18 AVRIL 2024**



Date de la convocation : 12/04/2024

Date d'affichage : 12/04/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 30

Représentés régulièrement convoqués : 3

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Patricia RENAULT, Mme Karen YVAN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD

Secrétaire de séance : Mme Christine LEROY

19 - OBJET : VENTE D'UN VEHICULE MUNICIPAL DE TYPE POIDS LOURD RENAULT IMMATRICULE FV-384-NN

Rapporteur : Hervé ADEUX au nom du Conseil de la Municipalité

2024_038

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

ANNULE et remplace la délibération n°2023_040 en date du 08 juin 2023 ainsi que la délibération 2024_019 du 15 février 2024 portant sur la vente d'un véhicule communal par le biais d'une vente aux enchères,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024
DELIBERATION N°2024_038

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 076-217601087-20240418-2024_038-DE



DÉCIDE de désaffecter du patrimoine de la ville le camion poids lourd de 12 t de marque Renault, immatriculé FV-384-NN,

AUTORISE le Maire à céder ledit camion (PL de 12 t ; Marque : Renault ; Immatriculation : FV-384-NN) par le biais d'une vente de gré à gré à Rouen Trucks Normandie de Saint Etienne du Rouvray pour un montant de 75 000 €,

AUTORISE le Maire à signer les actes de cession et entreprendre l'ensemble des formalités nécessaires à la réalisation de cette cession,

AUTORISE l'imputation de cette cession en recette au budget de la Ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr